



n° 148
17 avril
2015

Pages 3369
à 3376

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	3371
Arrêté n° 2015-158 du 14 avril 2015 relatif à l'attribution d'une subvention par l'UFR Droit, sciences politique et de Gestion.....	3371
Arrêté n° 2015-163 du 15 avril 2015 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines.....	3371
Arrêté n° 2015-161 du 17 avril 2015 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du Pôle Sciences et Technologie.....	3374

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2015-158 du 14 avril 2015 relatif à l'attribution d'une subvention par l'UFR Droit, sciences politique et de Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, R.719-51,
Vu les statuts de l'université,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la décision du Conseil de l'UFR du 22 janvier 2015 de la Faculté de droit, de sciences politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 800 euros est attribuée au BDE du DROIT pour l'année 2015.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 901/DROIT/ACCO au compte 6576

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 avril 2015.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-163 du 15 avril 2015 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
- Vu les statuts de l' UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines
- Vu l'arrêté n° 2015-87 du 17 février 2015 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
- Vu l'arrêté n° 2015-88 du 17 février 2015 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
- Vu l'arrêté n° 2015-159 du 09 avril 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
- Vu l'arrêté n° 2015-160 du 09 avril 2015 portant recevabilité des listes de candidatures pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines,
- Vu l'arrêté n° 254-14 du recteur de l'académie de Poitiers portant composition de la commission de contrôle des opérations électorales 2014-2015,

ARRÊTE**Article 1**

Considérant que les résultats des élections au conseil de l' UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, auxquelles il a été procédé le 14 avril 2015 pour pourvoir 6 sièges dans le collège A « professeurs des universités et personnels assimilés » sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	13
Nombre de votants	8
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	8
Quotient électoral	1,33

LISTES	Nombre de voix	Nombre de sièges
--------	----------------	------------------

FLLASH Humanités 1. DANIEL Yvan 2. MARTINEZ Françoise 3. MARNOT Bruno	3	2
Liste Waterman 1. WATERMAN David	2	1
Abistis, dulces caricae 1. ILLOUZ Charles	3	2

En foi de quoi, **sont proclamés élus** :

1. DANIEL Yvan
2. MARTINEZ Françoise
3. WATERMAN David
4. ILLOUZ Charles
5. *VACANT*
6. *VACANT*

Article 2

Considérant que les résultats des élections au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, auxquelles il a été procédé le 14 avril 2015 pour pourvoir 6 sièges dans le collège B « Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés » sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	85
Nombre de votants	61
Nombre de bulletins nuls	4
Suffrages exprimés	57
Quotient électoral	9,50

LISTES	Nombre de voix	Nombre de sièges
Gai² 1. LINKES Serge 2. TRANOY Laurence 3. JARAK Diego 4. QUEYROUX Isabelle	21	2
Ensemble, la FLASH 1. AUGIER Laurent 2. BRUNET-HUNAUT Laurence 3. MOTILLON Patrick 4. PARRAIN Camille 5. GRANGE Philippe 6. HU Xyniu	13	1
« Ouverture et équité : osons ensemble la réussite » 1. MONTEIRO Eric 2. BAI Zhimin 3. NOËL Jean-Sébastien 4. VAISSET Natacha 5. CORNIERE Patrice 6. CHEREL-RIQUIER Evelyne	23	3

En foi de quoi, **sont proclamés élus** :

1. LINKES Serge
2. TRANOY Laurence
3. AUGIER Laurent
4. MONTEIRO Eric
5. BAI Zhimin
6. NOËL Jean-Sébastien

Article 3

Considérant que les résultats des élections au conseil de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, auxquelles il a été procédé le 14 avril 2015 pour pourvoir 4 sièges dans le collège des Usagers sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	2067
Nombre de votants	42

Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	41
Quotient électoral	10,25

LISTE	Nombre de voix	Nombre de sièges
-------	----------------	------------------

UNEF et associations étudiantes : « tu votes, tu te mobilises, tu décides ! » Pour des élus syndicaux et combatifs à la FLLASH ! 1. AMART Odessa 2. MATURIN Clément 3. THEARD Lauréva 4. GENESTAL Maxime 5. JOSSON Pauline 6. MOUCLIER Victor 7. MORVAN Marie-Anne 8	41	4
---	----	---

En foi de quoi, **sont proclamés élus** :

Titulaires

1. AMART Odessa
2. MATURIN Clément
3. THEARD Lauréva
4. GENESTAL Maxime

Suppléants

1. JOSSON Pauline
2. MOUCLIER Victor
3. MORVAN Marie-Anne
4. *VACANT*

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2015.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2015-161 du 17 avril 2015 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du Pôle Sciences et Technologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
- Vu les statuts de l'Université de La Rochelle,
- Vu les statuts du Pôle Sciences et Technologie de La Rochelle,

- Vu l'arrêté n° 2014-129 du 25 mars 2015 relatif à l'élection du directeur du Pôle Sciences et Technologie de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Considérant que les résultats du scrutin pour l'élection du directeur du Pôle Sciences et Technologie de La Rochelle, auquel il a été procédé le 17 avril 2015 sont les suivants :

- Électeurs inscrits : 29
- Votants : 27
- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés : 26

Ont obtenu :

- Monsieur François Geoffriau : 3 voix
- Monsieur Christian Inard : 23 voix

En conséquence,

PROCLAME : Monsieur Christian INARD directeur du Pôle Sciences et Technologie de La Rochelle.

Article 2 Publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 avril 2015.

Le président
Gérard Blanchard

